

---

# Norme internationale



# 856

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## Huile essentielle de menthe poivrée, France, Italie, Royaume-Uni et USA

*Oil of peppermint, France, Italy, United Kingdom and USA*

Première édition — 1981-07-01

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 856:1981

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3446ca2d-f0f9-4541-aba8-d3f38c36f03e/iso-856-1981>

---

CDU 665.527.654

Réf. n° : ISO 856-1981 (F)

Descripteurs : huile essentielle, menthe, spécification de matière, France, Italie, Royaume-Uni, États-Unis.

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 856 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*, et a été soumise aux comités membres en février 1980.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

<http://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3446ca2d-f0f9-4541-aba8-4338c74ff73a/iso-856-1981>  
ISO 856:1981

Afrique du Sud, Rép. d'	Corée, Rép. de	Pays-Bas
Australie	Égypte, Rép. Arabe d	Philippines
Autriche	France	Portugal
Bulgarie	Inde	URSS
Chili	Italie	

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

Cette Norme internationale annule et remplace la Recommandation ISO/R 856-1968, dont elle constitue une révision technique.

# Huile essentielle de menthe poivrée, France, Italie, Royaume-Uni et USA

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

### 1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie certaines caractéristiques de l'huile essentielle de menthe poivrée, France, Italie, Royaume-Uni et USA, destinées à faciliter l'appréciation de sa qualité.

ISO 592, *Huiles essentielles — Détermination du pouvoir rotatoire.*

ISO 709, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice d'ester.*

ISO 875, *Huiles essentielles — Évaluation de la miscibilité à l'éthanol.*

### 2 Références

ISO/R 210, *Huiles essentielles — Emballage.*

ISO/R 211, *Huiles essentielles — Étiquetage et marquage des récipients.*

ISO 212, *Huiles essentielles — Échantillonnage.*

ISO 279, *Huiles essentielles — Détermination de la densité relative à 20 °C (Méthode de référence).*

ISO 280, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice de réfraction.*

ISO 1241, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice d'ester après acétylation et évaluation de la teneur en alcools libres et en alcools totaux.*

ISO 1271, *Huiles essentielles — Détermination de la teneur en constituants carbonylés — Méthode à l'hydroxylamine libre.*

### 3 Définition

**huile essentielle de menthe poivrée, France, Italie, Royaume-Uni et USA** : Huile essentielle obtenue par distillation à la vapeur d'eau des sommités *Mentha × piperita* Linnaeus var. *piperita*, poussant en France, en Italie, au Royaume-Uni et aux USA.

## 4 Spécifications

	France	Italie	Royaume-Uni	USA
<b>4.1 Aspect</b>	Liquide mobile, limpide			
<b>4.2 Couleur</b>	Presque incolore à jaune verdâtre pâle			
<b>4.3 Odeur</b>	Caractéristique de l'origine considérée			
<b>4.4 Densité relative à 20/20 °C</b>				
Minimum . . .	0,901	0,900	0,900	0,903
Maximum . . .	0,916	0,910	0,913	0,912

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)

<b>4.5 Indice de réfraction à 20 °C</b>				
Minimum . . .	1,460 0	1,462 0	1,460 0	1,460 0
Maximum . . .	1,467 0	1,464 0	1,465 0	1,464 0
<b>4.6 Pouvoir rotatoire à 20 °C</b>				
Minimum . . .	-29°	-23°	-30°	-28°
Maximum . . .	-10°	-16°	-20°	-17°

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3446ca2d-f0f9-4541-aba8-d3f38c36f03e/iso-856-1981>

**4.7 Miscibilité à l'éthanol à 70 % (V/V), à 20 °C**

Il ne doit pas être nécessaire d'utiliser plus de 5 volumes d'éthanol à 70 % (V/V), à 20 °C, pour obtenir une solution limpide avec 1 volume d'huile essentielle.

Une opalescence peut parfois être observée.

Il ne doit pas être nécessaire d'utiliser plus de 3,5 volumes d'éthanol à 70 % (V/V), à 20 °C, pour obtenir une solution limpide avec 1 volume d'huile essentielle.

Une opalescence peut parfois être observée.

Il ne doit pas être nécessaire d'utiliser plus de 4 volumes d'éthanol à 70 % (V/V), à 20 °C, pour obtenir une solution limpide avec 1 volume d'huile essentielle.

Une opalescence peut parfois être observée.

Il ne doit pas être nécessaire d'utiliser plus de 5 volumes d'éthanol à 70 % (V/V), à 20 °C, pour obtenir une solution limpide avec 1 volume d'huile essentielle.

Une opalescence peut parfois être observée.

**4.8 Indice d'ester**

Minimum . . .	14	14	11	14
Maximum . . .	19	34	26	19

	France	Italie	Royaume-Uni	USA
<b>4.9 Indice d'ester après acétylation</b>				
Minimum . . .	135	135	165	157
Maximum . . .	200	174	226	193

#### 4.10 Indice de carbonyle

	France	Italie	Royaume-Uni	USA
Minimum . . .	54	68	54	68
Maximum . . .	108	108	115	115

### 5 Échantillonnage

Voir ISO 212.

Volume minimal de l'échantillon définitif : 50 ml

### 6.5 Indice d'ester après acétylation

Voir ISO 1241.

Durée de la saponification : 1 h

### 6.6 Indice de carbonyle

Voir ISO 1271.

Prise d'essai : 2 g

### 6 Méthodes d'essai

#### 6.1 Densité relative à 20/20 °C

Voir ISO 279.

#### 6.2 Indice de réfraction à 20 °C

Voir ISO 280.

#### 6.3 Miscibilité à l'éthanol à 70 % (V/V), à 20 °C

Voir ISO 875.

#### 6.4 Indice d'ester

Voir ISO 709.

Prise d'essai : 5 g

Durée de la saponification : 1 h

Durée du reflux : 1 h

Calculer l'indice de carbonyle, exprimé en milligrammes de KOH par gramme d'huile essentielle, en utilisant la formule

$$\frac{C}{100} \times \frac{56,1}{M_r} \times 1\,000 = \frac{561 C}{M_r}$$

où

$C$  est le pourcentage de constituants carbonylés, exprimés en menthone;

$M_r$  est la masse moléculaire relative de la menthone (154,2).

Exprimer l'indice de carbonyle en l'arrondissant au nombre entier le plus proche.

### 7 Emballage, étiquetage et marquage

Voir ISO/R 210 et ISO/R 211.

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

ISO 856:1981  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3446ca2d-f0f9-4541-aba8-d3f38c36f03e/iso-856-1981>

Page blanche

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 856:1981

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3446ca2d-f0f9-4541-aba8-d3f38c36f03e/iso-856-1981>

Page blanche

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 856:1981

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3446ca2d-f0f9-4541-aba8-d3f38c36f03e/iso-856-1981>

Page blanche

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 856:1981

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3446ca2d-f0f9-4541-aba8-d3f38c36f03e/iso-856-1981>